

Rétablissement de la continuité écologique sur le bassin de la Touques

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique

Début des travaux	1980
Fin des travaux	Démarche toujours en cours
Linéaire concerné par les travaux	Travaux ponctuels

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRHR275, FRHR276, FRHR277, FRHR278, FRHR279
Réf. site Natura 2000	FR2500103, FR2302009

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Seine-Normandie
Région(s)	Normandie
Département(s)	Calvados, Orne et Eure
Commune(s)	Communes du bassin versant de la Touques
Hydro-écorégion	Tables calcaires



Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La Touques
Largeur moyenne	15 m
Pente moyenne	3 ‰
Débit moyen	10,7 m ³ /s à l'estuaire

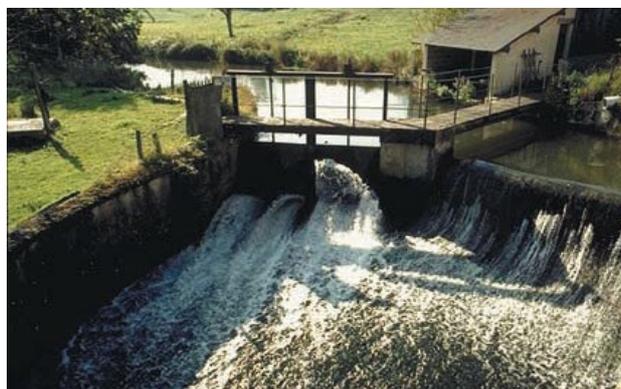
Les objectifs du maître d'ouvrage

Rétablir la continuité écologique sur le bassin versant de la Touques.

Le milieu et les pressions

La Touques est un fleuve côtier de 110 kilomètres de long qui rejoint la Manche non loin de l'estuaire de la Seine. Son bassin de 1 350 km² est majoritairement composé de prairies et de vergers.

Les affluents les plus importants sont la Calonne, l'Orbiquet et la Paquine. Ces rivières offrent une grande diversité d'habitats propices à la reproduction et au développement des salmonidés.



Le barrage d'Orville sur la Haute Touques avant et après effacement. ©Arnaud Richard ONEMA (devenu OFB)

L'importance des frayères et leur proximité par rapport à la mer expliquent l'abondance de la truite de mer, écotype migrateur de la truite commune. Ces cours d'eau accueillent aussi l'anguille.

Avec une plus grande part de terres agricoles cultivées en grandes cultures que de terres en prairies permanentes qu'au début des années 2000 où celles-ci étaient encore largement majoritaires, l'agriculture devient un facteur limitant pour la qualité des milieux aquatiques. Dans le même temps, les modalités d'assainissement des eaux domestiques et industrielles se sont significativement améliorées. La Touques en aval de la confluence avec l'Orbiquet ainsi que ses affluents présentent par ailleurs un fort enjeu de circulation des poissons migrateurs identifié dès 1924.

Cependant, malgré une hydromorphologie des cours d'eau remarquablement fonctionnelle, de nombreux ouvrages hydrauliques bloquaient la migration des poissons. En effet, si certains ouvrages abandonnés n'ont pas résisté aux crues hivernales, les ouvrages qui restaient à aménager pour rétablir la continuité écologique du bassin étaient encore de l'ordre d'une centaine.

■ **Les opportunités d'intervention**

En 1978, une étude spécifique sur la truite de mer est engagée sur la Touques. Cette étude, poursuivie dans le cadre du plan « Grands Migrateurs » de 1981, confirme la présence d'une population de truites de mer déjà importante. Elle met surtout en évidence le très fort potentiel du bassin, exploité à seulement 15 % du fait d'obstacles aux migrations.

Cette étude suscite auprès des acteurs locaux de l'aval de la Touques (regroupement de pêcheurs, communes et associations environnementales) une volonté de valoriser le potentiel des affluents en aval du premier barrage infranchissable de la Touques à Breuil-en-Auge, à 32 kilomètres de la mer.

Puis, dans les années 1990, les fortes potentialités d'accueil du milieu en amont de cet obstacle incitent la fédération départementale pour la pêche du Calvados, avec l'appui du Conseil supérieur de la (devenu Onema puis OFB) à réaliser d'autres passes à poissons en amont. Ainsi, l'aménagement d'une passe multi-espèces en 1999 au « verrou » du Breuil-en-Auge a offert aux truites de mer un linéaire supplémentaire colonisable.

Ainsi depuis quarante ans, les actions en faveur du rétablissement de la continuité sur le bassin de la Touques se succèdent et mobilisent de nombreux maîtres d'ouvrages.

La fédération départementale pour la pêche réalise des actions dans le cadre de la mise en œuvre du contrat « Retour aux Sources », mais aussi l'association Parages, opérateur de la mise en valeur du tourisme-pêche sur la vallée, des propriétaires privés dans le cadre de mise en conformité ou des communes propriétaires.



Site de l'ancien seuil de dérivation du Moulin de Saint-Mélaine sur la Calonne à Pont l'Evêque, effacé en 2019. Le site en février 2014 avant travaux, en 2020 juste après travaux, et en Septembre 2023. ©SMBVT

Ces actions sont complétées par les actions de syndicats de rivière, relayé depuis 2008 par le Syndicat mixte du bassin versant de la Touques (SMBVT) nouvellement créé.

A chaque époque, cet objectif d'aménagement des ouvrages pour la libre circulation des poissons migrateurs s'est appuyé sur une série de classements de la Touques puis de ses affluents pris respectivement en 1986, 1999 et 2017 au titre des articles L232-6, L432-6 puis L214-17 du Code de l'environnement.

■ Les travaux et aménagements.

De nombreuses actions sont réalisées pour rétablir la continuité écologique. Les obstacles (seuils, vannages, barrages) sont ouverts, supprimés ou équipés de dispositifs de franchissement piscicole.

Avant la première passe à poissons sur la Calonne en 1982, une quinzaine d'obstacles sur le bassin de la Touques étaient déjà démantelés ou ouverts pour faciliter l'évacuation des crues.

Quarante ans plus tard, près de 110 autres obstacles sont aménagés, à savoir :

- Une soixantaine d'ouvrages supprimés, abaissés ou ouverts ;
- Une cinquantaine d'ouvrages équipés de dispositifs de franchissement.

■ La démarche règlementaire

Les travaux sur les ouvrages sont faits sous déclaration d'intérêt général.

Les suppressions d'ouvrages importants font l'objet de dossiers loi sur l'eau.

■ La gestion

Une assistance au bon fonctionnement des passes à poissons, dont l'efficacité demande un entretien régulier, est assurée par le syndicat mixte du bassin versant de la Touques.



Traites de mer observées dans la station de comptage vidéo située au droit de la passe à poissons du Breuil en Auge. ©OFB

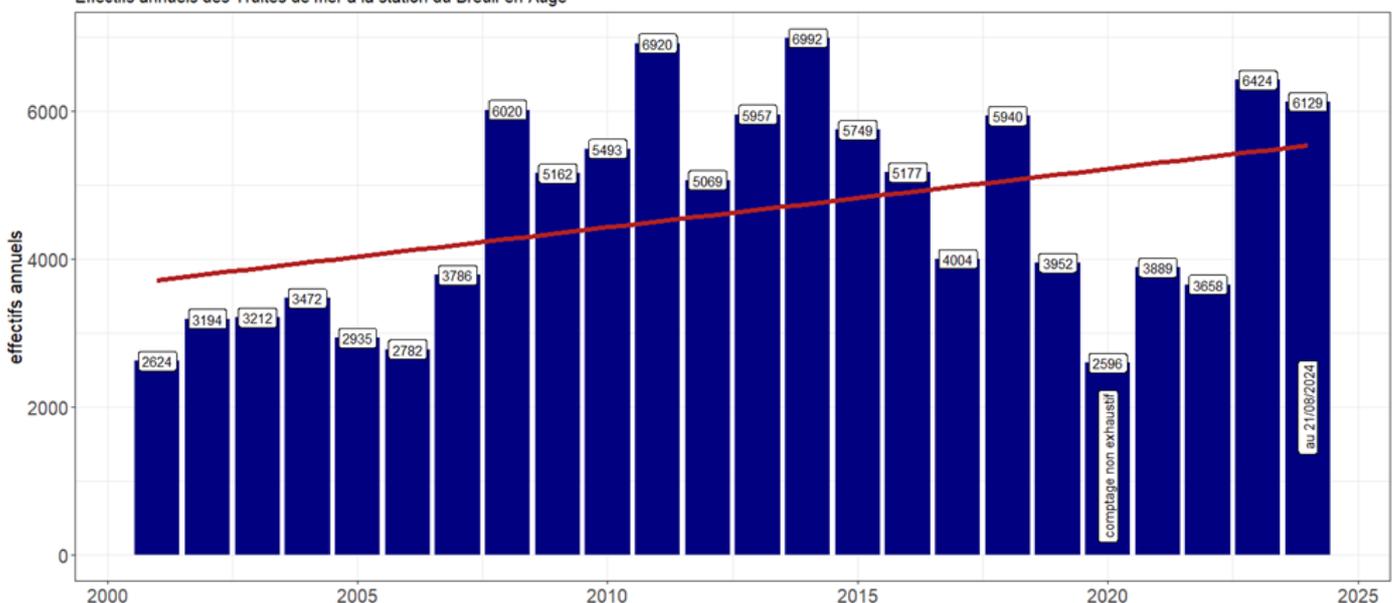
■ Le suivi

Plusieurs types et stations de suivi sont mis en place par les partenaires locaux.

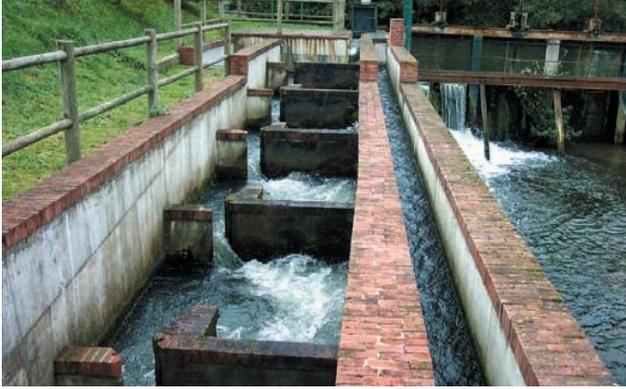
La fédération de pêche 14 assure les suivis suivants :

- Une station de comptage du Breuil en Auge (toutes espèces) qui produit des données depuis 2005 (cf graphique ci-dessous)
- Un réseau tournant en Indice Abondance Anguille, qui prévoit un passage tous les 3 à 5 ans, assuré en 2013, 2018, 2021, 2024

Effectifs annuels des Truites de mer à la station du Breuil-en-Auge



©Seinormigr 2024.



Passe à poissons de Breuil en Auge, équipée d'une station de vidéo comptage ©Arnaud Richard -OFB 2009

- Le suivi de frayères de Truite de mer Touques : passages en 2017 (partie amont) et 2020 (partie aval)
- En association avec la fédération de pêche 27 elle assure également :
- Le Réseau Indice Abondance Anguille Calonne - un seul passage en 2011 sur 14 stations
 - Suivi de frayères de Truite de mer Calonne : un passage en 2011, puis des passages annuels assurés par Seinormigr depuis 2021.

L'OFB assure également le suivi de deux stations IPR (Indice poissons Rivière).

Seinormigr assure le traitement de ces données concernant les grands migrateurs et les croise avec les travaux de restauration de la continuité écologique.

■ Le bilan et les perspectives

Point forts

Au fil des actions de restauration de la continuité écologique de ces dernières décennies, le linéaire et les surfaces de production accessibles pour les migrateurs sont devenus remarquables sur la Touques, avec la majorité du linéaire du cours principal et des affluents accessibles. Les principaux obstacles pénalisants restant en 2010 sur l'amont des affluents, notamment sur la partie médiane de la Calonne et sur la Courtonne, ont été traités depuis. Les bénéfices de ces aménagements se traduisent de plusieurs manières, notamment sur les truites de mer et les anguilles, deux espèces repères du cours d'eau.

Concernant la Truite de mer, les effectifs dénombrés en vidéo-comptage au Breuil-en-Auge sont satisfaisants avec des effectifs annuels moyens supérieurs à 5 000 individus depuis 2008 et une tendance à l'augmentation. Une majorité du linéaire est colonisé et des processus de reproduction ont été confirmés sur le cours principal et les affluents principaux à des niveaux élevés. Ceci en fait une des meilleures rivières européennes pour ce poisson. Concernant les Anguilles, on observe une augmentation de l'arrivée des jeunes individus sur ces dernières années. A ce jour cependant, on n'observe pas de remplacement

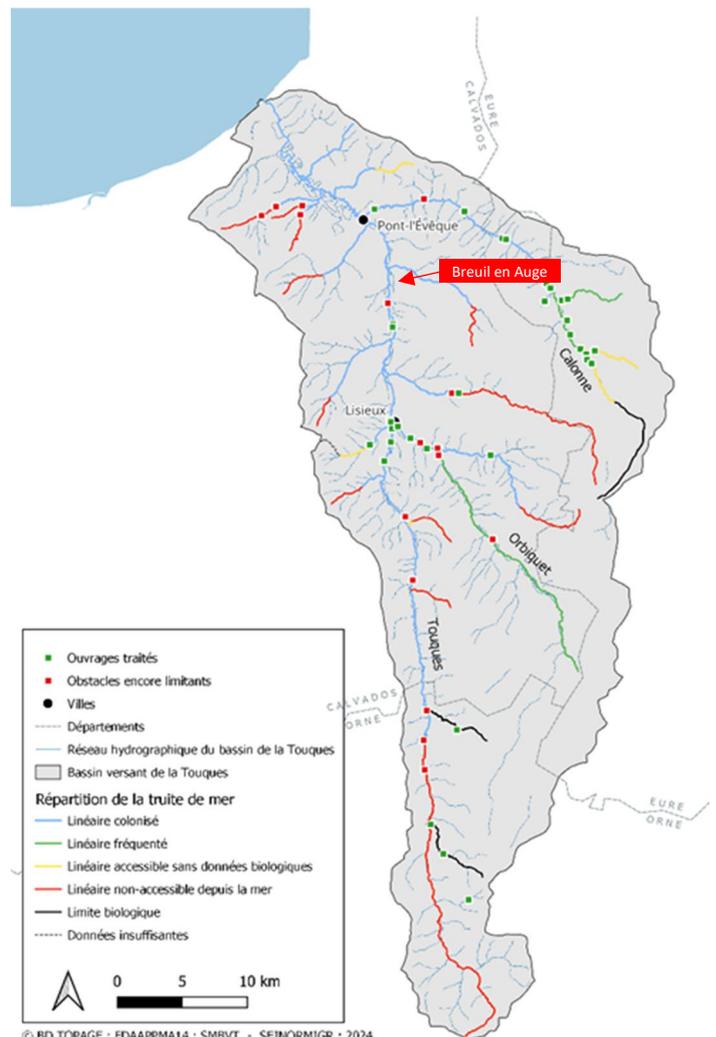
des géniteurs par ces jeunes individus qui restent concentrés sur le tiers aval du bassin. Les géniteurs tendent ainsi à disparaître progressivement sur l'ensemble du linéaire. Globalement, l'ampleur des actions entreprises, font de la Touques une des références en matière de continuité sur le bassin Seine-Normandie, ce qui permet aux populations de poissons migrateurs de se maintenir localement, contrairement à de nombreux autres bassins versants, sur lesquels les populations décroissent ces dernières années.

Limites

En 2024, une quinzaine d'obstacles à la continuité restent bloquants et nécessitent de poursuivre les efforts entrepris.

Par ailleurs, les passes à poissons réalisées s'avèrent pour certaines à reprendre faute d'être franchissables par tous les migrateurs.

D'autres manquent d'entretien, ce qui nuit à leur franchissabilité.



Breuil en Auge accueille la station de comptage vidéo des truites de mer. Carte ©Seinormigr - oct 2024

Aujourd'hui, l'agence de l'eau Seine Normandie privilégie donc quand c'est possible le financement d'opérations d'effacement, devenues nettement majoritaires depuis 2010 (environ 2 effacements pour une passe à poissons) alors qu'elles étaient minoritaires sur la période de 1980 à 2010 (33 effacements pour 38 passes à poissons).

On observe un rajeunissement de la population adulte sur le bassin, notamment de truite de mer, et un affaiblissement consécutif de leurs capacités reproductives, probablement liés à des pressions occasionnant une chute de la survie des poissons migrateurs lors de leur passage en mer.

Aussi, le changement climatique tend à réchauffer la température des cours d'eau qui deviennent moins propices aux poissons migrateurs.

Face à ces pressions, le rétablissement de continuités sur des couloirs de migrations a sans doute permis un maintien de populations qui auraient peut être disparu sans intervention.

■ Coûts (depuis 2007) (En euros HT)

33 ouvrages supprimés abaissés ou ouverts pour un coût actualisé de :	2 500 000 €
38 ouvrages équipés de dispositifs de franchissement pour un coût actualisé de :	750 000 €
Coût total de l'action	3 250 000 €

Partenaires financiers et financements : En fonction de l'évolution, des modalités d'aides ont soutenu ce programme auprès des maîtres d'ouvrage : le ministère chargé de l'Environnement, le Conseil supérieur de la pêche, les départements du Calvados, de l'Orne et de l'Eure, les fédérations de pêche du Calvados et de l'Orne, les Fonds européens, la Région Normandie

Actuellement : l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Partenaires techniques du projet : Association migrants Seinormigr, Office Français de la Biodiversité (ex ONEMA).



Une carte interactive de l'observatoire des poissons du bassin Seine Normandie est accessible :

www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr

Les données concernant les suivis de populations d'anguilles et de saumons atlantiques sont accessibles sur le site de Seinormigr : <https://www.seinormigr.fr/fr/tableau-bord-anguille-a736>

Station de comptage <https://www.seinormigr.fr/fr/station-contrôle-migrations-breuil-auge-120e>
<https://www.seinormigr.fr/fr/tableau-bord-anguille-a736>

Maître d'ouvrage

Multi-propriétaires,
Fédération de pêche 14
Syndicat (GEMAPI)

Contacts



Fabien MARIE
Directeur Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques
Tel : 02.31.32.55.50 - accueil@smbvt.fr www.smbvt.fr



Association migrants SEINORMIGR réunissant les Fédérations départementales de pêche présentes sur le bassin Seine-Normandie en vue de rassembler les éléments de suivi et de gestion des populations de poissons migrateurs présentes sur ses cours d'eau : seinormigr@gmail.com

Fédération de pêche : fd14.salaville@orange.fr